

















18^{ème} Coupe Nationale des Entreprises

Course des Lauriers Ile-de-France - grade 5A

23 et 24 septembre 2023 Club de Voile de St Quentin en Yvelines

Une régate plaisir autour de valeurs fortes :

- esprit d'équipe
- convivialité
- dynamisme

Le matériel est fourni avec 3 supports possibles :

- quillard solitaire sur MiniJI
- dériveur double sur Laser Bahia
- catamaran double sur Hobbie T1

Les classements:

- un classement par support
- un classement combiné sur les 3 supports







Le principe:

- une entreprise constitue une équipe de 2 bateaux (soit 2 ou 4 personnes)
- chaque équipe rencontre en duel chacune des autres équipes
- la règle est simple : le bateau qui termine dernier fait perdre son équipe

Le déroulement de l'épreuve :

- une phase de poules puis des phases finales
- des courses dynamiques de 20 minutes maximum
- un arbitrage direct sur l'eau
- un apéritif dînatoire le samedi soir





Les équipes doivent être constituées de membres:

- d'une même entreprise
- d'un groupement d'entreprises
- d'une administration
- d'une collectivité, école, ...
- d'une corporation, fédération, ...

Sont également assimilés à des membres de l'entreprise :

- les ayants-droits (enfants et conjoints),
- les retraités de l'entreprise dans la mesure où ils bénéficient des œuvres sociales de l'entreprise,
- les étudiants des grandes écoles et universités en stage dans l'entreprise,
- les partenaires et invités : leur nombre ne devant pas dépasser 50 % des membres de l'équipe.



Attention : le nombre d'équipes est limité à 8 par support !

AVIS DE COURSE

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV), incluant l'annexe D,
- **1.2.** les règlements fédéraux.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- **2.1.** Cette régate se disputera sur le principe de la course par équipe avec arbitrage sur l'eau au sens de l'annexe D des Règles de Course à la Voile (RCV). Le matériel est mis à disposition par le club organisateur
- **2.2.** Trois supports sont possibles : quillard solitaire, dériveur double, catamaran.
- **2.3.** Une entreprise ne peut inscrire qu'une seule équipe dans chacun des supports proposés. En fonction du nombre d'inscrits sur les supports doubles, un regroupement sera proposé sur l'un ou l'autre support.
- **2.3.1.** Une équipe est composée de 2 personnes en quillard solitaire et de 4 personnes en dériveur double et catamaran.
- **2.3.2.** Le nombre d'équipes est limité à 8 par support. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi, à l'aide du formulaire ci-joint.
- **2.3.3.** Les équipes ou les équipages doivent être constitués de salariés et de leurs ayants droit (enfants, conjoints) d'une même entreprise, d'un club d'entreprises, d'une administration, d'une collectivité ou d'une corporation. Les retraités de l'entreprise sont considérés comme salariés dans la mesure où ils bénéficient des œuvres sociales de l'entreprise. Cette épreuve est aussi ouverte aux étudiants de grandes écoles ou universités en stage dans l'entreprise.
- **2.3.4.** Si des entreprises doivent s'associer pour pouvoir constituer une équipe complète, elles devront soumettre l'acceptation de leur inscription inter-entreprises à la Commission Nationale Sport Entreprise.
- **2.3.5.** Une équipe ne pourra comporter plus de 50 % d'extérieurs à l'entreprise.
- **2.3.6.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile valide ou
 - leur licence FFSE,
 - possibilité de prendre sur place des licences FFVoile temporaires ou des licences FFSE,
 - une autorisation parentale pour les mineurs.
- **2.3.7.** Les pré-inscriptions devront être envoyées par mail à cne@cvsq.fr
- **2.3.8.** La validation définitive de l'inscription devra être effectuée par courrier chez Thierry Frémont 3 rue de la Terrasse 75017 Paris avec chèque ou par mail cne@cvsq.fr et virement.

3. DROITS À PAYER

Les droits requis sont de 50 € par personne comprenant la location des bateaux et l'organisation de l'événement. Des paniers repas sont proposés pour chaque midi au prix de 10 € l'unité; à commander de préférence avec l'inscription.

4. PROGRAMME

4.1. Confirmation d'inscription : samedi 23 septembre de 9h30 à 11h

Briefing coureurs : samedi 23 septembre à 11h

Courses samedi : samedi 23 septembre à partir de 12h

Apéritif dînatoire de bienvenue : samedi 23 septembre à 18h30

Courses dimanche : dimanche 24 septembre à partir de 9h30 Remise des prix : dimanche 24 septembre après les courses

4.2. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
23 septembre	12h00	Toutes
24 septembre	9h30	Toutes

Le dernier jour, le dernier signal d'avertissement sera indiqué dans les instructions de course.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site du CVSQ et affichées à la confirmation des inscriptions.

6. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité de 1 tour pour le MiniJI et le Laser Bahia. Pour les catamarans, en cas de pénalité à effectuer sur un bord de louvoyage, la pénalité à effectuer sera d'un empannage, et lorsque le bateau est pénalisé sur un bord de portant, il devra effectuer un virement de bord ; sur un bord de travers, le catamaran pourra choisir entre empannage ou virement de bord.

7. CLASSEMENT

- 7.1. Pour chaque support (quillard solitaire, dériveur double, catamaran), l'épreuve se déroulera en deux phases :
 - une phase sélective sous forme d'une série de courses en duel (une équipe contre une autre équipe),
 - une phase demi-finale et finale entre les 4 premiers de la phase sélective de chaque support. Les classements seront établis conformément à l'annexe D des RCV.
 - Ce format de course pourra être modifié selon le déroulement des courses.
- Le classement combiné sera établi à partir de la somme des points obtenus pour chaque support en appliquant la formule suivante : 1^{er} 8 points, 2^{ème} 7 points, Une entreprise n'ayant pas d'équipe sur un support marquera 0 point pour celui-ci. Le départage des ex-aequo se fera à partir des résultats des matchs, l'équipe qui a battu l'autre le plus souvent sera devant. En cas d'égalité, ce sera l'équipe qui aura le meilleur classement en catamaran, puis en dériveur double, puis en quillard solitaire.
- 7.3 Il sera fait une extraction du classement pour chaque support des équipes Ile-de-France dont l'entreprise est affiliée à la FFSE pour la course des Lauriers du Sport en Entreprise Ile de France.

8 PRIX

La « Coupe Nationale des Entreprises FFV » par support sera décernée à la première équipe de chaque support. La « Coupe Nationale des Entreprises Combiné », dit « Challenge FFSE », sera décernée à l'entreprise vainqueur du combiné des trois supports.

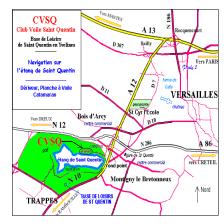
La première équipe féminine de chaque support sera récompensée.

La Course des Lauriers sera décernée par support à la première équipe d'Ile de France

9 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et /ou corporel).

10 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



Lieu:

Ile de Loisirs de l'Etang de Saint Quentin en Yvelines

Accès:

Par les transports en commun :

- Ligne C du RER : Gare de St Quentin en Yvelines (à 20 mns à pied du CVSQ)
- Depuis la "gare Montparnasse" : Gare St Quentin en Yvelines.
- Depuis la gare de "Versailles Rive Gauche" : Bus 2710 (APTR) Gare St Quentin en Yvelines.
- Depuis Paris "Porte d'Orléans" : Bus 475.

Par la route :

- Accès par le périphérique Ouest, prendre direction "Rouen", puis A12 direction

"St Quentin en Yvelines", sortir à "Ile de Loisirs de St Quentin en Yvelines".

Entrée de l'ile de loisirs : place de la Paix Céleste, 78180 Montigny-le-Bretonneux.

Hébergement : Ile de loisirs de St Quentin en Yvelines

RD 912 - 78190 Trappes Contact : David Decock : 01 30 16 44 40 - Fax : 01 30 62 91 72

Office de tourisme :

Centre Commercial Régional Espace Saint-Quentin 3, place Robert Schuman interne

78190 Montigny-le-Bretonneux

Téléphone : 01 39 30 42 10 - Fax 01 39 30 42 16 http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/ **Hébergements**:

Le relais des Canardières (Hébergement de l'Ile de Loisirs située sur la rive sud du plan d'eau, accès par une route

Restauration le midi :

Restaurant Les Alizés situé au Centre de voile de l'IDL Repas / Sandwichs sur place - Téléphone : 01 30 58 40 95

14 - Site : www.cvsq.fr